

N° 1 Décembre 2001

Le **CNAJEP** en Brèves

Edito

Tel : 01 40 36 80 10

www.cpa.asso.fr

Les associations étaient engagées cette année dans la commémoration de « leur Loi », la Loi 1901, et avaient obtenu pour ce faire, par l'intermédiaire de la Conférence Permanente des Coordinations Associatives (CPCA)¹, le label de grande cause nationale 2001 sur l'engagement associatif.

Le bilan de la célébration du centenaire de la loi nous permet de constater une vitalité renouvelée du mouvement associatif. Si les chiffres disent bien des choses, - il existe aujourd'hui 800.000 associations en France -, ils ne disent pas forcément l'incroyable diversité du monde associatif dans ses compétences et ses finalités.

L'anniversaire de la Loi 1901 constitue une nouvelle étape dans le processus récent de structuration du monde associatif, avec l'émergence de la CPCA et sa reconnaissance par les Pouvoirs Publics comme acteur ayant vocation à représenter diverses réalités associatives ; la signature d'une Charte d'engagement réciproque entre le Premier Ministre et le Président de la CPCA en est une illustration marquante. Ce processus a été inauguré il y a deux ans par les Assises nationales de la vie associative et a débouché cette année sur des mesures concrètes prises par l'Etat concernant entre autres la fiscalité des associations, la question du bénévolat, les relations entre Etat et associations dans les territoires ou encore le conventionnement avec les Pouvoirs Publics.

Une nouvelle étape se dessine dans cet après-centenaire avec la déclinaison de la Charte au niveau territorial et en lien avec chaque Ministère.

Un autre chantier doit être ouvert dans le cadre européen avec la nécessaire construction d'un droit associatif européen.

Jean-Claude DUMOULIN, Président du CNAJEP

Plus d'informations :

CPCA 14 passage Dubail 75010 Paris

¹ La CPCA est composée de 15 coordinations associatives : ANIMA'FAC, CADECS, CCOMCEN, CELAVAR, CNAJEP, CNOSEF, COFAC, COORDINATION ENVIRONNEMENT, COORDINATION SUD, FONDA, JUSTICE - DROITS DE L'HOMME, LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, UNAF, UNAT, UNIOPSS

Sommaire

Animation territoriale

P.2 [Place des associations](#) dans les nouveaux territoires

P.3 [8 Décembre : 2ème journée des CPCA régionales](#)

[Des nouvelles des régions](#)

International

P.4 [Forum sur l'Education populaire en France et au Liban](#)

[Actualités internationales](#)

Vie du Cnajep

P.7 [Conseil de gestion du FNDVA](#)

P.8 [Les instances en bref](#)

[Groupes et commissions](#)

[Représentations extérieures](#)

Jeunesse

P.9 [Livre Blanc sur les politiques "jeunesse" de l'Union Européenne](#)

Agenda

P.10 [Agenda des manifestations et des instances](#)

« ça va mieux en le disant »

P.11 [les sigles de ce numéro](#)

20 Décembre 2001 18h30 à 20h30
Soirée débat sur les Politiques de
Coopération de la France avec
François-Xavier Verschave
(Association Survie) et Jean-Marie
Fardeau (CCFD) ([voir page 10](#))

Nouveau mail du CNAJEP
cnajep@cnajep.asso.fr !

Animation territoriale.....

Place des associations dans les nouveaux territoires

Le 19 novembre le CNAJEP organisait une journée d'étude sur les associations de jeunesse et d'éducation populaire et les conseils de développement. La semaine précédente avaient eu lieu à Toulouse les 2èmes Assises du CELAVAR qui ont réuni 400 personnes sur le thème « Du rural aux territoires, la place des associations ». Ces deux manifestations témoignent du souci des associations de comprendre les nouveaux territoires issus notamment de la Loi Voynet et de s'interroger sur la place qu'elles peuvent y prendre.

Brièvement quelques constats et interrogations faites lors de ces journées :

- Ne pas attendre pour s'impliquer

Les associations doivent aller au devant des collectivités, en particulier des élus des structures intercommunales, et cela dès la construction du projet de territoire, sans attendre sa phase de mise en œuvre. D'autre part, si la participation aux conseils de développement semble la voie la plus évidente pour l'implication des associations, il y a d'autres lieux à investir. Les associations arrivent généralement trop tard dans les instances et groupes de travail liés aux questions territoriales et jouent souvent la « politique de la chaise vide », se sentant mal informées sur ces questions ou démunies pour y répondre.

- Apprendre la transversalité

- **Entre les diverses catégories d'acteurs** : comment s'organise t'on aux différents niveaux du territoire pour que collectivités locales, milieux socio-professionnels, associations, habitants...apprennent à travailler ensemble autour de projets communs liés au territoire ? La question posée est aussi celle de la connaissance mutuelle de ces acteurs.

- **Entre démocratie participative et démocratie représentative** : de nombreux élus sont inquiets face à ces nouvelles possibilités laissées à l'expression de la société civile, comment organiser cette expression pour en montrer la plus-value ?

- **au sein des associations**, : comment réussir à inscrire un projet particulier d'association dans un projet global de territoire ?

- Mobiliser les habitants

C'est le véritable enjeu de ces nouveaux outils d'aménagement du territoire. Les structures qui se mettent en place proposent des démarches de construction de projets émanant du terrain. Comment les associations peuvent-elles jouer un rôle de relais

dans ce cadre sans pour cela se substituer à la parole des habitants ?

Les associations d'éducation populaire ont les compétences pour associer justement des individus à un projet, les mobiliser, soutenir, appuyer, former les citoyens à prendre la parole, c'est le moment de mettre savoir-faire et méthodes en valeur.

- S'organiser pour être présent

Les associations devront s'organiser pour être présentes dans ces nouvelles structures, en favorisant leur plus grande ouverture possible vers l'ensemble de la population. Comment travailler dans ces cadres davantage de manière interassociative, complémentaire et non pas concurrente ? Comment, alors que cette nouvelle organisation, des Contrats de Plan Etat Régions aux Pays, propose de « passer de la logique de guichet à la logique de projet », éviter de revenir de manière détournée à de nouveaux guichets et de faire des conseils de développement des lieux vides de sens ?

- Agir à tous les niveaux, ouvrir les territoires

Quelle peut être la tâche des différents niveaux d'intervention, entre les têtes de réseau et les associations « de terrain » ?

On perçoit bien quel peut être l'intérêt des réseaux dans la transmission de l'information, dans la formation des associations de terrain, dans l'ouverture des territoires qui favorisera les échanges d'expériences et permettra d'éviter le « développement boccal » selon la formule aujourd'hui consacrée.

- Les moyens

Les associations en particulier celles qui ne sont pas reliées à un réseau disposent de peu de moyens pour participer à un projet de territoire, d'autant plus si elles doivent être les vecteurs de l'information en direction des habitants du territoire. La démocratie participative requiert un appui à l'ingénierie. Actuellement certaines associations sont très sollicitées pour cette tâche et n'ont pas les moyens de répondre à la demande.

- L'innovation

Cette recomposition des territoires et du jeu des acteurs est en construction, beaucoup reste à trouver. Pour les conseils de développement, la loi permet l'expérimentation. L'absence d'un modèle d'intervention laisse une place aux associations pour inventer et promouvoir de nouvelles façons de s'impliquer et d'impliquer les habitants.

- 8 décembre 2001 deuxième journée des Conférences Permanentes des Coordinations Associatives régionales (CPCAR)

Le 8 décembre aura lieu pour la deuxième année la journée des Conférences Permanentes des Coordinations Associatives régionales qui réunira des représentants des CPCAR et des coordinations nationales formant la Conférence Permanente des Coordinations Associatives (CPCA). Jean-Claude DUMOULIN, président du CNAJEP y animera une table ronde intitulée « l'interassociativité en jeu ».

Depuis les Assises nationales de la Vie Associative en février 1999, les associations ont entamé collectivement un dialogue avec les pouvoirs publics, représentants de l'Etat et des collectivités locales. La structuration de la CPCA en région doit permettre d'étendre ce dialogue à tous les niveaux du territoire.

Comme au niveau national, les CPCA régionales doivent permettre d'organiser la vie associative, de favoriser le dialogue entre associations de différents courants, d'augmenter la capacité d'expertise et de parole politique des associations sur des enjeux qui concernent l'ensemble de la vie associative.

Cette structuration a également pour but de rendre les associations plus présentes dans leur environnement régional, les faire mieux prendre en compte par les

pouvoirs publics locaux, les représentants de l'Etat, les autres représentants de la société civile (partenaires sociaux).

En novembre 2001 il y a désormais 21 CPCA régionales constituées et validées par la CPCA nationale.

Cette mise en place se heurte à certaines difficultés :

- certaines coordinations associatives ne sont pas ou sont peu structurées au niveau régional,
- les histoires régionales particulières ne cadrent pas toujours avec le type de regroupement proposé par la CPCA.

D'autre part des enjeux demeurent pour que, au sein des instances qui impliquent des représentations associatives, une vraie culture de mandat se développe, avec des modes de représentation et de fonctionnement démocratiques qui les rendront crédibles auprès des différents partenaires.

La journée du 8 décembre doit permettre d'aborder l'ensemble de ces questions y compris celle des relations entre CPCA nationale et régionales qui devraient être formalisées par un protocole d'accord.

Des Nouvelles des Regions

- CRAJEP Languedoc Roussillon

Afin de renforcer les échanges d'information et l'efficacité des actions des associations de jeunesse et d'éducation populaire ainsi que leur dialogue avec les pouvoirs publics aux différents niveaux territoriaux la décision a été prise d'élargir l'activité CRAJEP aux départements en constituant des regroupements des associations départementales sous forme d'« antennes du CRAJEP ». Actuellement une antenne est constituée et active dans le Gard et devrait rencontrer prochainement le préfet de ce département

L'embauche d'un chargé de mission permettra d'animer et coordonner le réseau CRAJEP et de renforcer le lien entre les différentes associations d'une part et les niveaux d'intervention départementaux et régionaux d'autre part.

- CRAJEP Auvergne

Le CRAJEP Auvergne a créé un site : www.crajep.org afin d'être présent sur internet et de disposer d'un espace d'échanges d'informations. Des forums peuvent être créés à volonté pour aider des groupes définis à se rencontrer sur internet.

Il existe déjà un forum utilisé par les stagiaires du DEFA du CREPS de Vichy ainsi qu'un forum interne qui doit permettre aux personnes représentant le CRAJEP dans divers instances de s'échanger des informations. La CPCA régionale disposera également d'un forum.

International.....

- Un Forum sur l'éducation populaire en France et au Liban

Une délégation du CNAJEP issue de la Commission Internationale a participé, début novembre, à Beyrouth, à un Forum organisé par les associations de jeunesse libanaises sur le thème de l'éducation populaire. Ce projet s'inscrivait dans le cadre d'un protocole d'accord franco-libanais entre les Ministères de la Jeunesse et des Sports.

Ce projet résulte d'un engagement du CNAJEP, sur proposition du Ministère de la Jeunesse et des Sports français, à continuer le travail initié par la Fédération Française des Maisons de Jeunes et de la Culture. En effet, depuis 96, cette dernière était engagée avec un collectif d'associations de jeunesse libanaises dans un travail autour de la définition d'une politique publique de la jeunesse et de l'éducation populaire et du travail inter-associatif au Liban et en France.

Ce Forum sur l'éducation populaire a été construit par un comité d'associations de jeunesse², qui se réunissent régulièrement depuis juin 2001 et parmi lesquelles on trouve : les jeunes du Makassed, le Mouvement social libanais, les Scouts du Liban, les YMCA, les Soins Infirmiers Développement Communautaire (SIDC), Amnesty Liban, la Croix Rouge libanaise, Save the Children, Arab Resource Center, le Secours Populaire et INSAN. L'organisation de ce Forum traduisait la volonté de ces associations de se coordonner de manière informelle, à partir d'un objet de travail commun : la définition d'une politique de jeunesse au Liban.

Le Forum était considéré comme une étape par ces associations et devait répondre à trois objectifs : définir et évaluer l'éducation populaire au Liban ; lier l'éducation populaire au développement des jeunes ; favoriser la dynamique inter-associative.

60 associations libanaises issues de tout le territoire libanais avaient été invitées.

Le programme du Forum proposait des temps de plénière et des ateliers sur divers thèmes, parmi lesquels les missions, formes et acteurs de l'éducation populaire, la participation des jeunes, l'éducation entre pairs et la dynamique inter-associative.

Ce Forum a permis aux associations de jeunesse d'exprimer leurs réalités, leurs attentes et leurs difficultés à travailler dans un cadre inter-associatif.

Le comité de pilotage des associations de jeunesse, le Ministère de la Jeunesse et des Sports libanais, le Service de Coopération et d'Action Culturelle et le CNAJEP ont convenu de poursuivre la dynamique de coopération engagée en 2002. L'hypothèse de l'organisation en France par le CNAJEP d'un séminaire de travail, voire d'une formation autour de la question de la participation des jeunes au sein des associations, et donc de l'accueil d'une délégation de représentants des associations de jeunesse libanaises, a été émise

Actualités internationales

- Projet de création du centre de ressource interassociatif en Cisjordanie (suites)

En dépit d'un contexte politique particulièrement difficile, le comité de pilotage de ce projet a effectué courant novembre un voyage en Palestine, afin de faire un état des lieux du développement du projet et de réapprécier la mission d'accompagnement sur place en cours³. La délégation du CNAJEP a également rencontré les associations de jeunesse palestiniennes partenaires et des acteurs institutionnels susceptibles de financer le centre de ressource, parmi lesquels le service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France à Jérusalem et l'UNICEF. Cinq ONG de jeunesse palestiniennes⁴ se sont formellement engagées en signant un protocole

² Le CNAJEP avait rencontré la plupart de ces associations lors de sa précédente visite en 2000 ; nombre de ces associations ont des partenaires qui sont membres du CNAJEP

³ Cf. Cnajep en Brèves N°0

⁴ Union des jeunes palestiniens (PYU) ; Ligue internationale et palestinienne des jeunes (IPYL) ; Union des handicapés palestiniens ; Union des comités de femmes pour le travail social ; association d'activation des cadres palestiniens et des droits des jeunes (PYALARA)

d'accord relatif aux missions et règles de fonctionnement du centre de ressource. Le centre se fixe ainsi pour objectif de développer des ressources pour la jeunesse dans les domaines de l'éducation, la pédagogie, la culture, le social et l'économie et de renforcer les concepts et principes de la concertation et du partenariat entre les associations de jeunesse. Le Ministère de la Jeunesse et des Sports palestinien a également indiqué son engagement à soutenir ce projet.

Le Conseil des membres du Forum Européen de la Jeunesse à Athènes

Deux représentants du CNAJEP, Mikaël GARNIER LAVALLEY (ANACEJ) et Claire BIZET (CINEMA), ont participé au Conseil des membres du Forum Européen de la Jeunesse (FEJ), qui s'est tenu à Athènes mi-novembre.

Parmi les sujets de discussion abordés, une prise de position relative au processus en cours « d'étatisation » de certains conseils de la jeunesse en Europe (c'est le cas en Autriche, en Hongrie, en Roumanie et en France, avec le Conseil National de la Jeunesse), une évaluation du Forum Mondial de la Jeunesse de Panama et du Forum de la Jeunesse des Nations Unies de Dakar (ces deux forums se sont tenus l'été dernier), une discussion sur l'avenir de la politique de jeunesse du Conseil de l'Europe et une réflexion visant à améliorer les modalités de communication entre le FEJ et ses membres.

Pour mémoire :

Le Forum Européen de la Jeunesse est une plate-forme qui rassemble les organisations internationales non gouvernementales de jeunesse et les conseils nationaux de jeunesse de la « grande Europe ». Il réunit actuellement 91 membres.

Le CNAJEP est membre du FEJ et assume actuellement une Vice-Présidence par l'intermédiaire d'Eric DESHAYES (Eric est issu de la Fédération Nationale Léo Lagrange).

Le FEJ exerce une fonction de lobbying sur les questions relatives à la jeunesse et aux organisations de jeunesse auprès d'institutions internationales et en premier lieu auprès de l'Union Européenne, du Conseil de l'Europe et des Nations Unies.

Plus d'informations : www.youthforum.org

- "Conférence Internationale de la Jeunesse pour la tolérance et la démocratie – Une perspective Européenne dans la lutte contre le racisme et la xénophobie"

Deux représentants du CNAJEP, Karima Younsi (CINEMA) et Eric Piret (CPCV) ont participé à cette conférence à Berlin du 20 au 23 octobre 2001. Elle a été conçue et préparée à l'initiative de trois principaux organismes : la Commission Européenne, BBJ Services (organisme spécialisé dans l'organisation de congrès) et Kommunikation & Medien GmbH, (représenté par Lea Rosh, modératrice des sessions plénières).

Cette conférence pour la jeunesse internationale, majoritairement européenne, comptait des participants et observateurs des pays candidats à l'Union Européenne. Elle regroupait une centaine de participants de 31 nationalités (en comptant les nouveaux pays de l'ex Yougoslavie)

Le principe était de réunir un ensemble d'acteurs et de représentants d'associations engagés dans la lutte contre le racisme et la xénophobie afin de créer un réseau de jeunes responsables et engagés et à la fois de permettre la circulation des informations de la commission européenne dans le développement et l'aide aux structures de jeunesse.

A l'issue de cette conférence des propositions ont été faites sur les thèmes suivants :

Réglementation, éducation, culture, économie, développement social, média et nouveaux moyens de communication.

Ces propositions seront prochainement disponibles au CNAJEP.

- La Caravane des Droits de l'Homme pour la Tunisie

Le CNAJEP a participé à l'organisation du Forum Civil Euromed de Marseille en novembre 2000, à travers l'animation du réseau des organisations euro-méditerranéennes de jeunesse. Des interrogations se sont posées durant le Forum quant à la réelle indépendance vis à vis des Pouvoirs Publics de certains réseaux d'organisations de jeunesse du Bassin Méditerranéen.

Cette situation a amené le CNAJEP à soutenir l'initiative de la Caravane pour les Droits de l'Homme en Tunisie, lancée en avril 2001 par La Ligue des Droits de l'Homme française et d'autres organisations dont ATTAC.

Des contacts ont été établis avec le Réseau Euro-Méditerranéen de la Jeunesse Citoyenne qui est en train de se constituer. Une perspective de réflexion internationale sur la coopération entre organisations de jeunesse face à aux problèmes des Droits de l'Homme et de l'Etat de droit dans les pays Méditerranéens est amorcée et pourrait rejoindre les initiatives du Forum Européen de la Jeunesse. Elle devrait nous permettre de définir des critères d'utilisation du programme "Euromed" d'action jeunesse, afin d'engager des partenariats avec des organisations de jeunesse réellement démocratiques et indépendantes.

Plus d'informations sur le programme Euromed d'action Jeunesse :

http://europa.eu.int/comm/external_relations

Un temps d'information sur le programme euromed d'action Jeunesse sera proposé lors de la **journée d'information et de formation sur le programme européen Jeunesse** organisée par le CNAJEP en partenariat avec l'INJEP le **25 janvier prochain**.

- Changement de présidence à Coordination SUD

Henri Rouillé d'Orfeuil est le nouveau Président de Coordination SUD. Il remplace Hubert Prévot. Henri Rouillé d'Orfeuil a un double parcours au sein des ONG et des institutions publiques françaises et internationales. Il est l'un des fondateurs du GRET (Groupe de Recherche et d'Echanges Technologiques). Un nouveau Conseil d'administration a été également élu. Marc Genève (UCPA) représente le CNAJEP au CA de Coordination SUD ; il a été élu Secrétaire au sein du Bureau.

- Une campagne pour l'augmentation de l'Aide Publique au développement

Le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD) a lancé fin octobre, en partenariat avec des organisations de solidarité internationale dont certaines sont membres du CNAJEP, une campagne de mobilisation citoyenne et d'interpellation des candidats à l'élection présidentielle visant à l'augmentation de l'aide française publique au développement. L'objectif est d'obtenir un engagement ferme des candidats à consacrer, en cas d'élection à la magistrature suprême, 0,7% du Produit Intérieur Brut de la France à l'Aide Publique au Développement.

Pour plus d'informations :

Campagne "Votons pour un monde plus juste !"

CCFD 4, rue Jean Lantier 75001 Paris

Tel : 01 44 82 81 00

[http:// www.coordinationsud.org/apd](http://www.coordinationsud.org/apd)

e-mail : votons@ccfd.asso.fr

Vie du CNAJEP.....

Conseil de gestion du Fonds National pour le Développement de la Vie Associative (FNDVA)

Le dernier Conseil s'est réuni le 20 juin, sous la présidence de Madame la Ministre de la Jeunesse et des Sports.

Un point sur la situation financière du Fonds a été fait. Au plan des dépenses, les financements proposés par la Commission d'instruction pour les demandes relatives aux formations représentent un total de près de 43 MF. En ce qui concerne les expérimentations, le travail de la Commission laisse prévoir un total de propositions de 6 MF. Selon les prévisions et compte tenu d'une marge d'ajustement, il a été possible de lancer dès cette année, un nouveau volet d'études et de recherches. L'instruction est parue. Les dossiers déposés pour le 30 septembre ont été instruits fin octobre, après le travail de préparation des services du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Un Conseil de Gestion s'est tenu fin novembre.

Le nombre d'associations présentant un projet de formation a augmenté de 10 %, les montants demandés enregistrent une hausse de 12 %. Les évolutions correspondantes pour les expérimentations sont encore plus marquées : les demandes ont fortement augmenté.

Dans tous les cas, il convient de rappeler, même si c'est une évidence, que les dossiers présentés doivent être complets, retenir une durée de formation appropriée au projet, présenter un caractère de formation collective.

Concernant l'expérimentation de la déconcentration du Fonds dans les régions Lorraine et Nord/Pas-de-Calais, une réunion de travail a eu lieu en présence des Directeurs régionaux Jeunesse et Sports. Depuis le début du débat sur cette question, les représentants associatifs n'ont eu de cesse de rappeler leur accord sur les modalités d'expérimentation, dès lors que sont précisés les moyens financiers qu'il sera possible de mobiliser pour abonder le Fonds par des financements régionaux. Les recettes pour 2001 pourraient s'établir

entre 50 et 54 MF ; elles sont, à la fin du mois d'août, de 32 MF. Le contexte incertain actuel peut créer une baisse des masses financières sur lesquelles le FNDVA est prélevé.

Les représentants associatifs ont une nouvelle fois attiré l'attention sur :

- le fait que sans affectation précise des sommes, il est souvent difficile de retrouver dans les comptes nationaux les sommes,
- la lisibilité et la transparence nécessaires,
- les indicateurs de réussite de cette expérimentation,
- le calendrier et l'information des acteurs.

En Nord/Pas-de-Calais, un protocole a été signé avec la CPCA (Conférence Permanente des Coordinations Associatives) régionale. La région a déjà inscrit 5 MF pour le développement de la vie associative.

En Lorraine, le dossier est suivi, pour la région, par le responsable de la cohésion sociale. Ce champ d'intervention bénéficie d'une ligne budgétaire importante.

Ainsi, il apparaît que le principe du financement peut être acquis quand les modalités de fonctionnement demeurent encore à inventer, à négocier, à valider et à mettre en œuvre. Les régions demandent à ce que leur place soit bien précisée.

L'hypothèse du montant mis à disposition pour cette expérimentation est de 3 MF, ce qui pourrait solliciter des financements régionaux de l'ordre de 1 à 2 MF pour chaque région.

Concernant l'abondement du Fonds, il peut exister des inquiétudes car le contexte actuel est à même d'influer sur le PMU (Pari Mutuel Urbain) source du Fonds de développement

Le prochain Conseil de gestion (fin novembre) doit permettre de faire le point sur cette dissension.

Plus d'informations : www.vie-associative.gouv.fr

Les instances en bref.....

- Ordre du jour de l'Assemblée Générale

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale de notre Comité du 13 décembre de 14h30 à 17h30 au CNAJEP portera principalement sur les deux points suivants :

Bilans du centenaire de la loi 1901 et de la Grande Cause Nationale avec **l'intervention d'Hubert Prévot, Président de la Conférence Permanente des Coordinations Associatives (CPCA)**

Perspectives 2002 en vue de l'élaboration de la motion d'orientation 2003/2006 et du renouvellement des instances

Les groupes et commissions.....

- Groupe de travail sur les conventions pluriannuelles

Ces conventions vont lier le Ministère de la Jeunesse et des Sports et les associations nationales de jeunesse et d'éducation populaire.

Dorénavant, ce groupe sera piloté par Jacques Demeulier, directeur général des CEMEA.

Une réunion des membres de ce groupe (issus d'associations membres du Comité Exécutif du Cnajep) est prévue le 6 décembre au Cnajep. Une rencontre avec Hélène Mathieu, Directrice de la Jeunesse et de l'Education Populaire devrait se tenir d'ici la fin du mois de décembre.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de ce dossier.

Les représentations extérieures.....

- Conseil Economique et Social (CES)

« L'accès aux vacances des jeunes adultes de 18 à 28 ans ». L'avis de Monique Mitrani passera en session plénière les 18 et 19 décembre prochain.

Elle remercie vivement les associations membres du CNAJEP qui ont bien voulu lui faire part de leur point de vue sur le sujet.

Jeunesse.....

Parution du livre Blanc sur les politiques "jeunesse" de l'Union Européenne !

Du 26 au 28 novembre dernier, s'est déroulé à Gand (Belgique), le colloque « le rêve de Hebbe », organisé par la présidence Belge de l'Union Européenne.

Quelques jours à peine après la publication (tardive) du Livre Blanc, ce fût l'occasion d'une première confrontation d'analyses. Près de 250 personnes ayant participé à la consultation (représentant des gouvernements et administrations, chercheurs, organisations, jeunes) ont pu suivre les présentation de la Commission Européenne, demander des précisions et débattre du contenu.

Le CNAJEP était représenté par Mikaël GARNIER-LAVALLEY, présent dans la délégation officielle française au titre des jeunes "inorganisés" (sic).

Finalement, si chacun s'est félicité du processus inédit de la consultation préalable, les principales critiques se sont concentrées sur : le double discours de la Commission Européenne à propos des organisations de jeunesse (reconnaissance, critiques et demande de réforme alors que dans le même temps la commission met en exergue la société civile dans son livre blanc sur la gouvernance), la place des jeunes et de leurs organisations dans les processus de suivi proposés et les questions budgétaires.

A l'issue de ces trois jours, une déclaration des jeunes a été adoptée et devait être transmise au Conseil des Ministres «Education-Jeunesse » qui avait lieu le lendemain. Le livre blanc n'engage cependant pas l'Union Européenne. C'est le plan d'action qui devrait être adopté lors du Conseil du printemps prochain, sous présidence espagnole, qui sera important. D'ici là, les associations peuvent donc faire connaître largement ce document, leurs remarques et propositions d'action. Le Forum Européen de la Jeunesse les attend déjà pour le 20 décembre, tandis que le Parlement, par la voix de l'Eurodéputé Lissy Gröner (Allemagne, SPD), a annoncé qu'une nouvelle audition aurait lieu. Nul doute qu'au niveau national de tels débats verront le jour également.

Agenda

Soirée-débat

Soirée débat organisée par le CNAJEP le 20 décembre de 18h30 à 20h30, sur le thème des **politiques de coopération de la France** : Quels objectifs ? Quelle évaluation ? Quel contrôle citoyen ? Quelle place des associations d'éducation populaire et de jeunesse ?

Pour en débattre, le CNAJEP a invité François Xavier VERSCHAVE, Président de l'association SURVIE et Jean-Marie FARDEAU, Secrétaire Général du CCFD (Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement).

Journée de formation sur le programme européen "Jeunesse" I
le 25 janvier 2002 à l'INJEP.

Prochaine Commission

Internationale

le 7 février 2002 à 9h30.

Agenda statutaire 2002

Bureau

10 janvier, 5 mars, 14 mai, 10 septembre, 22 octobre, 26 novembre

Comité Exécutif

17 janvier, 21 mars, 30 mai, 4 juillet, 26 septembre, 7 novembre

Assemblée Générale

ça va mieux en le disant.....

Sigles utilisés dans ce numéro

ANACEJ	Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes
ANIMA'FAC	Réseau d'associations étudiantes (faisant partie de la CPCA)
CADECS	Coordination d'Associations de Développement Economique Culturel et Social (faisant partie de la CPCA)
CCOMCE	Comité de Coordination des Œuvres Mutualistes et Coopératives de l'Education Nationale(faisant partie de la CPCA)
CELAVAR	Comité d'Etude et de Liaison des Associations à Vocation Agricole et Rurale (faisant partie de la CPCA)
CEMEA	Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active
CINEMA	Coordination Images Nouvelles, Education et Mémoire Audiovisuelle
CNOSF	Comité National Olympique et Sportif Français (faisant partie de la CPCA)
COFAC	Coordination des Fédérations et Associations Culturelles (faisant partie de la CPCA)
Coordination Sud .	Solidarité Urgence Développement (faisant partie de la CPCA)
CPCA	Conférence Permanente des Coordinations Associatives
CPCV	Comité Protestant des Centres de Vacances
CPER	Contrat de Plan Etat-Région
CREPS	Centre régional d'Education Populaire et de Sport
DEFA	Diplôme d'Etat relatif aux Fonctions d'Animation
FEJ	Forum Européen de la Jeunesse
FONDA	Association pour la promotion de la vie associative (faisant partie de la CPCA)
PMU	Pari Mutuel Urbain
UCPA	Union nationale des Centres sportifs de Plein Air
UNAF	Union Nationale des Associations Familiales (faisant partie de la CPCA)
UNAT	Union Nationale des Associations de Tourisme (faisant partie de la CPCA)
UNIOPSS	Union Nationale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (faisant partie de la CPCA)

Le Cnajep en Brèves

Lettre d'information du Comité pour les relations Nationales et internationales des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire, 15 passage de la Main d'Or, 75011 Paris
Tél : 01 40 21 14 21, Fax : 01 40 21 07 06, cnajep@cnajep.asso.fr

Responsable de la publication : Jean-Claude Dumoulin

Coordination : Anne Guillot

Relecture par David Lopez

Ont participé à la rédaction de ce numéro : Jacques Demeulier, Mickael Garnier-Lavalley, Anne Guillot, David Lopez, Christine Marotta, Carole Saleres, Eric Sapin, Karima Younsi